



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le 24/03/2021

ID : 083-218300036-20210323-2021_009-DE

Délibération N° 2021-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 23 mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

CONCEPTION D'UN PARCOURS DE VISITE VIRTUELLE DANS LE CADRE DU PROJET GRITACCESS DU PROGRAMME EUROPEEN MARITTIMO ITALIE- FRANCE 2014-2020 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016-010 du 16 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de participer à l'appel à projet européen dans le cadre du programme MARITTIMO 2014-2020.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-034 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la Commune d'Ampus à faire acte de candidature à toute procédure d'Appel à Projet et financement externe mise en œuvre par l'Union Européenne, a approuvé le principe d'une participation de la commune à l'appel à projet européen lancé dans le cadre du programme européen MARITTIMO Italie-France 2014-2020, et a autorisé la signature de la Convention de Partenariat avec le Département du Var pour la réalisation des actions de la commune entrant dans ce programme européen.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-069 du 04 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de géomètre expert au Cabinet AMAYENC RIGAUD pour un montant de 1 850 € HT soit 2 220 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-100 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises concernant le MAPA n°2019-009 « Création d'un cheminement piéton sécurisé Avenue Paul Emile Victor » pour un montant total de 31 063,40 € HT soit 37 276,08 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-038 du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 lot n°2 « Fourniture et pose de barrières en bois » pour la « Création d'un cheminement piéton sécurisé Avenue Paul Emile Victor » dans le cadre du programme MARITTIMO 2014-2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet GRITACCESS il est prévu la réalisation d'un sentier piétonnier reliant les circuits culturels du village au sentier de randonnée desservant la chapelle Notre Dame de Spéluque avec pose de

panneaux signalétiques pour le balisage su sentier mais aussi la création d'une table multimédia connectée avec visite virtuelle de la chapelle Notre Dame de Spéluque et de l'Eglise Saint Michel du village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux avec l'achèvement du sentier situé Avenue Paul Emile Victor et propose de réaliser maintenant la partie conception de visite virtuelle sur application numérique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise 9b+ dont le siège est à Paris 9^{ème} arrondissement d'un montant de 34 700€ HT soit 41 640€ TTC pour la réalisation d'un parcours de visite intégré à l'application Archistoire Destination Var et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce devis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'un parcours de visite intégré à l'application Archistoire Destination Var,

AUTORISE le Maire à signer devis de l'entreprise 9b+ dont le siège est à Paris 9ème arrondissement d'un montant de 34 700€ HT soit 41 640€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget primitif de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

